

C'est chez ce dernier qu'est signée la reconnaissance de dette signée en sa faveur, tant en son propre nom que comme héritière de son fils Gabriel, par sa bru Anne Faure Lassablière, veuve de Henry, comme administratif de son fils Jean-Pierre Métivier [66/98](#).

☒ Quatre des enfants de Jean et Marthe choisissent de fuir le royaume de France et émigrent à l'étranger.

Il n'est pas trop difficile au milieu du XVIIIe de s'embarquer sur un bateau à Bordeaux à destination de la Hollande ou de l'Angleterre.

Les contrôles sont moins stricts que sous le règne de Louis XIV, mais il est toujours légalement interdit aux "*religionnaires*" ou aux "*Nouveaux Catholiques*" (puisque officiellement il n'y a plus de français protestants) de quitter le royaume sans autorisation, sous peine de galère pour les hommes ou de prison pour les femmes, en plus de la confiscation de leurs biens.

C'est donc, d'après la version officielle, sans l'assentiment de leurs parents qu'ils sont partis chercher refuge à l'étranger *.

* La tradition familiale rapportée par Daniel Franc de Ferrière [8/12b](#) raconte que l'un d'eux est constructeur de bateaux et un autre commis de banquier. Leur destination est Guernesey (l'une des îles anglo-normande) et Londres. Un de leurs descendants est revenu en France vers 1855 pour renouer avec la descendance restée au pays et offre à Adolphe Franc [16/24c](#), une tabatière ornée de son portrait et un dé en or à Anne Métivier (1786 - 1857) [33/49](#). Daniel et son neveu Yann entretiennent à ce sujet toute une correspondance avec une vieille demoiselle de Guernesey, Edith F. Carey.

Voir fiche V.3.M **Pierre Métivier**, page 4
l'arbre de **Jean Métivier** [264/392](#)

NOTE

Déroger : Le métier auquel les membres de la noblesse étaient dévolus par naissance était celui des armes, puisqu'ils faisaient partie de l'ordre de ceux qui se battent pour défendre ceux qui prient (*le Clergé*) et ceux qui produisent (*le Tiers Etat*). Sauf à quelques exceptions près (les métiers de robes, aux charges anoblissantes, ou le grand commerce, pour les plus connues), choisir une autre carrière était déroger, perdre le privilège de sa noblesse et devenir taillable (payer la taille, impôt roturier par excellence).

fiche restée inachevée

Sources :
archives familiales (Pignon) dont la correspondance de Miss Carey entre 1910 et 1929
carnet manuscrit de Jacques F. de F. (n°16/24)
www.ferriere.net
12/2006